



GUIDE PRATIQUE du petit Bonneillois 2024-2025

2/11 ans : écoles, loisirs, temps libre

ville de

BONNEUIL

sur-Marne



unicef 
pour chaque enfant

SOMMAIRE

Édito	3
Pour l'épanouissement des enfants !	4-5
L'égalité d'accès à l'éducation	6
L'inscription à l'école	7
Autour de l'école	8
Les mercredis et les vacances scolaires	9
L'inscription aux activités municipales	10
Le taux de participation individualisé	11
Apprendre autrement	12
À l'école de l'art	13
Les écoles et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)	14
Calendrier scolaire 2024/2025	15

Édito

En 2022, Bonneuil a intégré le réseau mondial Ville amie des enfants, mis en place par l'UNICEF. Cela récompense notre engagement sans faille pour le droit à l'éducation, aux loisirs, aux vacances, à la culture, à une restauration scolaire saine et accessible.

Ce guide présente les loisirs, activités culturelles et périscolaires, sportives, et les dispositifs d'accompagnement proposés aux enfants et à leurs parents, avec des nouveautés pour 2024 !

C'est d'abord notre nouveau quotient familial, qui viendra soutenir les couches moyennes, tout en protégeant les plus précaires. Cela en tenant mieux compte de la situation familiale (monoparentalité, handicap...) et en garantissant qu'aucune prestation ne soit facturée plus de 50% de son coût réel ou forfaitaire.

C'est aussi une année de changement pour la restauration scolaire, avec l'adhésion de la commune au dispositif territorial GPSEA, pour améliorer la qualité écologique et gustative de nos repas !

2024 est aussi le coup d'envoi de la réalisation des cours oasis, îlots de fraîcheur et de verdure dans chaque école à commencer cette année par le groupe Cotton ; sans oublier les nombreux parcs et aires de jeux que nous ouvrons ou ouvrirons, destinés aux petits et aux tout-petits.

De belles choses en perspective pour cette rentrée, que nous vous souhaitons studieuse, heureuse et épanouissante !



Denis ÖZTORUN
Maire de Bonneuil-sur-Marne
Vice-Président de Grand Paris
Sud Est Avenir
Vice-Président de l'AMF



**Arnaud LETELLIER-
DESNOUVRIES**
Adjoint au maire
Délégué à l'enfance, aux relations
avec l'Éducation nationale
et aux vacances

Pour l'épanouissement

La Ville maintient ses engagements pour l'éducation et le bien-être des enfants au travers de dispositifs ciblés.

Le Projet éducatif de territoire (PEDT)

La Ville de Bonneuil a élaboré un PEDT pour la période 2021-2024 pour placer l'enfant et le jeune au cœur des priorités municipales. Le PEDT mobilise toutes les ressources et tous les partenaires de notre territoire pour offrir aux jeunes Bonneuillois un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les axes prioritaires du PEDT sont le renforcement de la co-éducation, le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté.

La sécurité des enfants dans l'espace public

Notre Ville poursuit son travail pour améliorer la sécurité des cheminements domicile-école.

Après la sécurisation des groupes scolaires Romain-Rolland et Danielle-Casanova en 2021/2022, c'est le groupe scolaire Henri-Arlès qui a été au cœur du projet en 2022/23. Suite aux différentes rencontres avec les parents, les enseignants, les riverains et les partenaires, les solutions qui peuvent être apportées sont en phase d'études.

Le Plan climat 2035

À la suite de la Conférence climat de 2022, à laquelle les petits Bonneuillois ont participé, notre ville a adopté 35 engagements pour le climat.

Des engagements qui construisent un plan local du climat à l'horizon 2035, articulés selon 8 axes.

De la transition énergétique à la place de la nature en ville, sans oublier le traitement des déchets, les pratiques éco-responsables, les mobilités... Bonneuil s'engage à agir pour le climat et la biodiversité. La Ville a édité un guide du Plan Climat «à hauteur d'enfant», à retrouver sur ville-bonneuil.fr.

Lutte contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée, avec une intention de nuire, d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime, un autre élève, se trouvant dans l'incapacité de se défendre.

C'est un rapport de force et de domination répétitif qui peut prendre différentes formes : verbale, physique ou psychologique.

Le numéro vert : 3020 permet aux victimes ou aux témoins de signaler une situation de harcèlement ; **le 3018** est à composer en cas de cyber harcèlement. Retrouvez d'autres informations sur ville-bonneuil.fr.



Depuis 2022, notre ville fait partie du réseau «ville amie des enfants» de l'Unicef. Une belle récompense du travail mené par notre ville en direction des plus jeunes.

des enfants !



Construire ensemble notre ville, cela passe par des moments d'échanges réguliers entre la municipalité les parents et les enfants.

Le Conseil des parents des accueils de loisirs

Engagement pris lors des Assises de l'enfance, ce conseil réunit plusieurs fois dans l'année les parents, les professionnels et les élus afin d'enrichir la qualité d'accueil des enfants et répondre au mieux à leurs attentes.

Le Conseil des enfants des accueils de loisirs

Cette instance participative, organisée en commissions (environnement et loisirs, solidarité, sport-santé-jeux extérieurs, citoyenneté, culture), permet à ses 25 membres élus d'exprimer des idées, des projets, d'être porte-paroles de leurs camarades et de devenir ainsi de véritables citoyens.

Le projet de réussite éducative (PRE)

Le PRE est un dispositif qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui rencontrent des difficultés d'ordre éducatif, familial, scolaire... et à leur famille. Ils sont adressés par un professionnel du milieu éducatif ou demandent eux-mêmes à bénéficier du dispositif. Le PRE propose un accompagnement gratuit, individualisé et confidentiel par le biais d'ateliers,

de soutiens psychologique et à la parentalité, de sorties culturelles.

Pour plus d'informations sur le PRE, contactez la direction municipale des nouvelles solidarités au 01 80 51 80 40 / 46.

Les élections de parents d'élèves

Elles se déroulent chaque année en octobre dans chaque école. Les représentants des parents d'élèves élus siègent aux conseils d'écoles pour l'année scolaire. Ils sont associés régulièrement aux rencontres ou informations que communique la Ville.



L'égalité d'accès à l'éducation

Bonneuil compte 10 écoles maternelles et élémentaires publiques dont elle a la charge. Elle investit chaque année plus de 1,3 million d'euros du budget communal pour que chaque petit Bonneuillois étudie dans les meilleures conditions.

L'école, une priorité municipale

La Ville construit, entretient et assure le fonctionnement matériel des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Elle assure également les activités du temps péri et extra scolaire : accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, temps de restauration du midi, accueils du matin et du soir.

Le ministère de l'Éducation nationale détient quant à lui la responsabilité pédagogique sur le temps scolaire.

La gratuité scolaire : un choix politique

Pour promouvoir l'égalité des chances et la solidarité et afin d'alléger le coût de la rentrée pour les familles, la municipalité fait le choix d'offrir l'essentiel des fournitures scolaires aux élèves d'élémentaire, une action-phare depuis 1982. Trousse, crayons, cahiers... la famille veille uniquement au remplacement du matériel usagé en cours d'année.

Dans les classes maternelles et élémentaires, le matériel pédagogique (manuels, fournitures scolaires...) est également mis à disposition des enseignants.

La semaine de 4 jours

L'école a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Ce sont les temps durant lesquels votre enfant est sous la responsabilité des enseignants et personnels de l'Éducation nationale.

Les autres temps sont appelés périscolaires comme le temps de la pause déjeuner, les accueils du matin et du soir et le mercredi. Le temps extrascolaire est celui des vacances. Ils sont assurés par les services municipaux.

L'accès aux équipements numériques

Chaque année la municipalité investit dans l'achat d'un Espace Numérique de Travail (ENT) « toutemonnée.com » pour un montant de 2€ par élève soit environ une dépense de 4 000 €.

Nouveau cette année !

Comme chaque année, la municipalité offre une trousse aux élèves d'élémentaire dans le trousseau des fournitures scolaires. Pour cette rentrée, la Ville s'est résolument inscrite dans une démarche de développement durable et d'insertion solidaire en achetant des trousseaux fabriqués à partir de bâches recyclées par un Esat (établissement et service d'aide par le travail) du Val-de-Marne. Un cadeau qui les accompagnera une belle partie de leur scolarité !

QUELQUES CHIFFRES...

Budget des fournitures scolaires offertes à la rentrée 2024 : 82 376 €

- ▶ Entretien du linge (draps, serviettes...) : 15 000 €.
- ▶ Noël des enfants : 11 743 € (le cinéma en élémentaire : 2 564 €, un livre en maternelle : 9 179 €).
- ▶ Classes de découverte et classes ville : 32 000 €.
- ▶ Location de car (sorties pédagogiques) : 7 200 €.
- ▶ 120 agents chargés de l'entretien, du gardiennage des écoles et de la restauration scolaire.
- ▶ 118 animateurs chargés des différents temps d'accueils et de loisirs.

À l'été 2024, plus de 158 000 € de travaux ont été réalisés dans les écoles de la ville. Auxquels s'ajoutent 2,5 M€ (sur 6,6 M€) pour la poursuite des travaux au groupe scolaire Romain-Rolland et 900 000 € pour la réalisation de la cour oasis à l'école Cotton.

L'inscription à l'école

Votre enfant a l'âge de rentrer à l'école ? Vous venez d'emménager à Bonneuil ? Informations pratiques pour une rentrée réussie.

La préinscription en maternelle

L'école est désormais obligatoire à partir des 3 ans de l'enfant.

À Bonneuil, la municipalité a fait le choix budgétaire d'accueillir en maternelle les enfants de 2 ans révolus en fonction des places disponibles.

Les écoles proposant des pôles d'accueil des moins de 3 ans sont Danielle-Casanova, Henri-Arlès, Aimé et Eugénie-Cotton et Joliot-Curie.

Les enfants de 3 ans et plus sont affectés dans l'école dépendant du secteur d'habitation de la famille.

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont pour missions principales d'assister l'enseignante et garantir la sécurité physique et affective des jeunes enfants sur les temps de classe. Les ATSEM effectuent également l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants. À Bonneuil un ATSEM est affecté pour chaque classe de toute petite section (TPS) et de petite section (PS) et un ATSEM pour 2 classes de moyenne section (MS).

Pour une rentrée en septembre, vous devez pré-inscrire votre enfant entre janvier et mars de la même année.

Les nouveaux arrivants à Bonneuil

L'inscription scolaire obligatoire se fait sur présentation du certificat de radiation de l'ancienne école. L'inscription sera prise en compte dans l'école du secteur d'habitation selon les places disponibles.

Les dérogations

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école de la ville, hors périmètre d'habitation, ou dans l'école d'une autre commune, vous devez effectuer une demande de dérogation au moment de la préinscription scolaire de votre enfant.

Cette demande, signée des deux parents, doit être accompagnée selon les cas des pièces justificatives suivantes :

- l'attestation des horaires de travail des deux parents,
- la pièce d'identité et le justificatif de domicile de la personne qui garde l'enfant.

Votre demande sera examinée en commission municipale de dérogation.

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Elle doit obligatoirement être effectuée par une personne exerçant l'autorité parentale, à l'accueil de la direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs éducatifs *

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR :

- ▶ Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ▶ Le carnet de santé de l'enfant à jour de ses vaccinations
- ▶ Le bail ou la dernière quittance de loyer pour les locataires. La taxe foncière ou un titre de propriété et l'attestation de contrat d'électricité pour les propriétaires

* adresse et horaires en p.15

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ :

- ▶ l'attestation d'hébergement, justificatif de domicile de la personne qui vous héberge et sa pièce d'identité, vos attestations CAF et dernier avis d'imposition à l'adresse de l'hébergeant

EN CAS DE DIVORCE OU SÉPARATION DES PARENTS :

- ▶ L'ordonnance du juge indiquant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- ▶ Un certificat de scolarité et/ou de radiation pour une inscription en maternelle ou en élémentaire en cours d'année ou pour un nouvel arrivant.

Autour de l'école

Temps de détente et d'activités pour les enfants, les activités périscolaires sont aussi des moments d'apprentissage de l'autonomie et des règles de vie.

L'accueil du matin en maternelle et élémentaire

Un accueil est proposé aux enfants du lundi au vendredi de 7h à 8h20 avant la journée d'école ou avant la journée à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Ils se voient proposer un petit-déjeuner durant ce temps d'accueil. Ce dernier est assuré dans chaque quartier pendant les périodes scolaires et dans les accueils de loisirs ouverts durant les vacances scolaires. Un responsable des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des animateurs diplômés assurent ce moment dans des espaces aménagés à cet effet.

Le déjeuner lors de la pause méridienne

Pour cette rentrée, la Ville change de prestataire pour la préparation des repas servis dans les restaurants scolaires. C'est désormais le Territoire Grand Paris Sud-Est Avenir (GPSEA) qui livrera les repas servis tous les jours aux petits Bonneillois. En moyenne, ce sont 1800 repas et 480 goûters qui sont servis par jour. Chaque restaurant scolaire est livré, en liaison froide, le jour même de la consommation ; les agents municipaux de restauration préparent (remise en température et dressage) et servent ensuite les repas aux enfants. Deux choix de menu, élaborés par deux diététiciennes, sont proposés comprenant 4 ou 5 com-

posantes : une entrée, un plat protidique, un légume ou féculent, un produit laitier, un dessert et du pain. L'un des produits est issu d'un circuit court ou du bio. Une fois par semaine, les enfants se voient proposer un repas végétarien.

Le pain servi au petit-déjeuner, le midi, et au goûter provient de deux boulangeries de Bonneuil, gage de qualité et de fraîcheur !

Depuis la rentrée 2022, tous les restaurants des écoles élémentaires sont équipés de selfs pour favoriser l'autonomie des enfants.

L'accueil du soir

En maternelle, l'accueil est organisé de 16h30 à 18h30 les jours d'école. Les animateurs proposent aux enfants un goûter puis des activités : jeux, activités manuelles, danses, chants...

En élémentaire, il est également organisé de 16h30 à 18h les jours d'école. Il s'articule autour de différents temps : d'abord le goûter fourni par la Ville, un temps d'étude surveillé par des enseignants rémunérés par la Ville, puis un accueil avec les animateurs proposé de 18h à 18h30.

Le montant de ces prestations est calculé selon le taux de participation individualisé (voir p. 11).



Les mercredis et les vacances scolaires

Bienvenue à l'accueil de loisirs pour faire le plein d'activités avec les copains !

Les accueils sans hébergement (ALSH)

Les ALSH accueillent les enfants pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h20 à 18h30.

Tous les enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM2 peuvent s'y inscrire.

Des activités sont organisées en fonction de l'âge, du choix et du rythme des enfants : des grands jeux, des activités manuelles et ludiques, des projets élaborés durant l'année avec les enfants, des spectacles, des stages sportifs et artistiques, sans oublier les sorties à la piscine, au cinéma, à la médiathèque-ludothèque. Les équipes d'animation sont présentes aux côtés des enfants pour les aider à grandir à leur rythme. Un animateur encadre 8 enfants en maternelle, 12 en élémentaire.

Inscriptions et tarifs pages 10 et 11, adresses en page 14.

10 mois/10 sports

Proposé par le service municipal des Sports, ce dispositif éveille les enfants des accueils de loisirs à différentes activités sportives tout au long de l'année : lutte, boxe, taekwondo, volley, hand, basket, badminton, tennis, kin ball, et tchouk ball. Ainsi ces ateliers font le lien avec les associations sportives bonneuilloises pour donner envie aux enfants de les rejoindre et ainsi de pratiquer régulièrement une activité physique.

La Passerelle des 9/13 ans

Les préadolescents ont leur espace bien à eux pour profiter des activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs.

Les enfants sont acteurs de leurs projets qu'ils construisent et suivent avec leurs animateurs.

Les parents peuvent choisir avec leur(s) enfant(s) et avec l'aide du responsable de la structure, l'option de fréquentation en fonction de leur niveau d'autonomie : journée complète avec repas, demi-journée avec repas ou fréquentation libre. Adhésion annuelle de 10 €.



L'inscription aux activités municipales

Accueils de loisirs, accueils du matin et/ou du soir, restauration scolaire... Comment inscrire son enfant ? Comment régler ses factures ?

L'inscription

Une fiche de renseignements « Ville-École » est distribuée à la rentrée dans les classes. Elle est disponible en cours d'année à la direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs Éducatifs.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs s'effectuent également à la direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs Éducatifs, tout comme l'inscription aux séjours vacances, aux classes de découverte ou à la Passerelle (voir p. 7).

Le règlement

Il s'effectue à réception de la facture à domicile, vers le 15 du mois suivant la prestation, en espèces, carte bancaire, chèque, chèques emploi-service universel hors restauration, Chèques Vacances, bons Vacaf à la direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs Éducatifs, ou par prélèvement automatique. Les sommes à payer sont calculées selon le TPI (voir page 11).

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS MUNICIPALES :

- ▶ La carte du TIP (voir page 11)
- ▶ Le carnet de santé de l'enfant

POUR LES ENFANTS NE FRÉQUENTANT PAS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE :

- ▶ Le livret de famille (pour une première inscription de l'enfant)
- ▶ Le bail ou la dernière quittance pour les locataires ; un acte de propriété et une attestation de contrat d'électricité pour les propriétaires

Pensez à nous informer des changements qui interviennent dans votre dossier : adresse, situation familiale et/ou professionnelle, téléphone...

Les démarches en ligne

Vous pouvez effectuer certaines démarches sur le portail Familles Enfance sur ville-bonneuil.fr, muni de vos codes et mot de passe. En cas de perte de votre code famille ou pour une première connexion, contactez la direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs Éducatifs au 01 45 13 72 60.

SUR LE PORTAIL :

▶ Réserver à l'accueil de loisirs

La réservation est obligatoire pour les vacances scolaires uniquement. Dès le 1^{er} septembre, vous pouvez réserver les dates auxquelles votre enfant fréquentera l'accueil de loisirs. Vous avez jusqu'au :

- ▶ 4 octobre pour les vacances d'automne
- ▶ 6 décembre pour les vacances de fin d'année
- ▶ 30 janvier pour les vacances d'hiver
- ▶ 28 mars pour les vacances de printemps
- ▶ 6 juin pour le mois de juillet
- ▶ 4 juillet pour le mois d'août

Dans la rubrique "Réservation/annulation" sélectionnez « Accueil de loisirs vacances journée ». Vous accédez au calendrier de réservation et pourrez ajouter ou modifier une réservation en respectant les délais.

Le TPI s'applique si la famille a réservé et si l'enfant a bien été présent.

Il s'applique également si l'enfant a été absent alors que la réservation a été effectuée (sauf justificatif d'absence transmis sous 15 jours).

Enfin si l'enfant est accueilli dans la limite des places disponibles sans réservation préalable, le tarif journalier est majoré de 50%.

▶ Consulter et payer les factures

Les activités sont facturées le mois suivant la prestation. Vous devez vous acquitter de la facture avant la date limite indiquée.

Pour procéder au paiement, sélectionnez la ou les factures à régler dans « Sélection de factures », cliquer sur "Facture pour règlement" puis "Payer votre sélection de factures". Passée la date limite de paiement, le recouvrement sera géré par le Trésor Public : la facture apparaît alors comme "titrée". Vous avez accès à l'historique de vos factures payées.

Apprendre autrement

Tout ne s'apprend pas en classe ! Pour favoriser l'épanouissement des jeunes Bonneillois, la Ville met en place différentes activités pour apprendre et s'ouvrir aux autres.

Les classes de découverte

Elle constitue un temps fort majeur dans la scolarité d'un élève. Elle est un vecteur d'apprentissages scolaires mais aussi de vie sociale.

Les classes de découverte sont des temps partagés d'apprentissages, bénéfiques aussi bien d'un point de vue individuel pour l'élève, que d'un point de vue collectif, pour le groupe classe.

En lien avec les enseignants volontaires, la Ville organise et finance ces séjours. Chaque année 150 élèves partent 6 jours dans le centre municipal Sarah-Arlès de Cezais en Vendée. La Ville a ainsi investi 30 000 euros en 2023 pour les classes de découverte.

Les classes ville

Depuis 2023, la Ville propose un nouveau dispositif aux écoles. Il s'organise autour de sorties, de rencontres hors du cadre de la classe sur projet et volontariat des enseignants. Les classes ville permettent de découvrir des lieux culturelles, artistiques, sportifs... de la ville ou à proximité.

Les séjours vacances

Ils sont proposés aux enfants de 6 à 14 ans pendant les vacances d'hiver, printemps et été. Pour toute précision et inscription, contactez la direction municipale de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs éducatifs.

Une attention particulière est donnée à la mixité des groupes (filles/garçons, tranches d'âges).

Une réunion d'information organisée par le responsable avant chaque séjour vous donnera toutes les informations pratiques.

À noter !

Pour les séjours et les classes de découverte, un tiers du montant du séjour est à régler au moment de l'inscription. Le solde doit être payé 10 jours avant le départ. Le tarif des familles est calculé sur la base du TPI.

Le goût du sport et de l'activité physique

À l'école de la natation

Notre ville a construit en 1982 la piscine Marcel-Dumesnil pour favoriser l'apprentissage de la natation pour tous les petits Bonneillois. Si aujourd'hui cet équipement est géré par le territoire (GPSEA), la municipalité maintient, en partenariat avec l'Éducation nationale, son exigence que tous les enfants entrant en 6^e sachent nager.

Ainsi les élèves de la grande section de maternelle au CM2 sont accueillis pour des cycles de « savoir nager » afin de garantir leur sécurité dans l'eau. Au total près de 100 séances de natation sont proposées à chaque enfant par an.

La piscine Marcel-Dumesnil propose des horaires d'ouverture au public été comme hiver.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans qui doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Une pratique sportive régulière

En dehors des temps de classe, les équipements sportifs de la ville sont mis à disposition des enfants pour des activités sportives, des jeux collectifs, encadrés par les éducateurs sportifs ou les animateurs. Des stages sportifs sont également organisés ainsi que des ateliers dans les quartiers.

À l'école de l'art

La salle Gérard-Philippe

Bonneuil dispose d'une salle municipale de spectacle. Les enfants y découvrent des spectacles Jeune Public tout au long de l'année. Des séances sont organisées pour les enfants de maternelle, d'élémentaire et des accueils de loisirs.

📍 @sgp_bonneuil.

Le centre d'art Jean-Pierre Jouffroy

Inauguré en 2019, le centre d'art municipal accueille tout au long de l'année des expositions de peintres, photographes, plasticiens, street artists. Situé en plein cœur de la ville, il offre au regard des passants ses immenses baies vitrées qui laissent deviner ce qui s'expose à l'intérieur.

Des ateliers créatifs sont proposés gratuitement aux enfants des écoles, des accueils de loisirs et en famille.

📍 @centredartbonneuil

La médiathèque-ludothèque Bernard-Ywanne

Pour découvrir le monde, rien de tel que la médiathèque-ludothèque ! Cet établissement, créé par la Ville de Bonneuil dépendant aujourd'hui du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), propose différents espaces : jeunesse, image et son, multimédia. La ludothèque intègre les locaux de la médiathèque dès cette rentrée 2024.

L'emprunt des documents (livres, BD, CD, DVD...) est gratuit après inscription.

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

La médiathèque-ludothèque propose différentes animations réservées aux scolaires, durant l'année. Renseignements sur mediatheques.sudestavenir.fr

Le conservatoire

Cet équipement, mis en place par la Ville et aujourd'hui géré par GPSEA, propose différentes disciplines musicales en cours collectifs et particuliers ainsi que des cycles d'arts plastiques.

Les inscriptions se font à partir du mois de juin qui précède l'année scolaire, les cours débutent à la rentrée.

Des ateliers musicaux sont menés dans certaines classes d'élémentaire.



Les écoles et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Les écoles

MATERNELLES

Joliot-Curie

12 av. Auguste-Gross

Dir. : Mme Parras

☎ 06 14 04 67 63

Romain-Rolland

1 bis rue Romain-Rolland

Dir. : Mme Lagoueyte

☎ 01 49 80 49 43

Danielle-Casanova

11 rue Romain-Rolland

Dir. : Mme Azer

☎ 01 49 80 01 83

A et E. Cotton

7 av. de la République

Dir. : Mme Rubi

☎ 01 49 80 02 79

Henri-Arlès

9 rue Auguste-Delaune

Dir. : Mme Chomis

☎ 01 43 77 10 34

ÉLÉMENTAIRES

Langevin-Wallon

18 av. Auguste-Gross

Dir. : Mme Madon

☎ 01 49 80 03 80

Romain-Rolland A

3 rue Romain-Rolland

Dir. : M. Hoshino

☎ 01 49 80 51 90

Romain-Rolland B

5 rue Romain-Rolland

Dir. : Mme Yousfi-Rahouadj

☎ 01 49 80 52 03

A et E. Cotton

7 av. de la République

Dir. : Mme Petit

☎ 01 49 80 54 38

Henri-Arlès

7 rue Auguste-Delaune

Dir. :

☎ 01 43 77 64 39

Les ALSH

MATERNELS

Joliot-Curie

12 av. Auguste-Gross

Dir. : Idriss Chériguene

☎ 06 25 81 38 62

Danielle-Casanova

11 rue Romain-Rolland

Dir. : Warsame Aden Djama

☎ 06 24 90 67 75

A et E. Cotton B2

9 av. de la République

Dir. : Aurore Chapuis

☎ 06 24 02 40 77

Henri-Arlès

9 rue Auguste-Delaune

Dir. : Christophe Lévêque

☎ 01 56 71 10 69

Romain-Rolland

1 bis rue Romain-Rolland

Dir. adj. : Fabrice Riouall

☎ 01 49 80 54 50

ÉLÉMENTAIRES

Langevin-Wallon

10 av. Auguste-Gross

Dir. : Cyrille Lebas

☎ 01 80 51 80 00

Romain-Rolland B

5 rue Romain-Rolland

Dir. : Mélanie Daufresne-
Robillard

☎ 06 23 91 40 59

A et E. Cotton

7 av. de la République

Dir. : Maàchou Mekri

☎ 06 24 90 75 32

Henri-Arlès

7 rue Auguste-Delaune

Dir. : Olivia Clavière

☎ 01 56 71 10 70

La Passerelle 9/13 ans

5 rue Romain-Rolland

Dir. : Frédéric Louis-Philippe

☎ 06 26 11 58 71

Calendrier scolaire 2024/2025

Zone C (Académies de Paris, Créteil, Versailles, Toulouse, Montpellier)

Rentrée des élèves

Lundi 2 septembre 2024

Vacances d'automne

Samedi 19 octobre 2024

Reprise lundi 4 novembre 2024

Vacances de fin d'année

Samedi 21 décembre 2024

Reprise lundi 6 janvier 2025

Vacances d'hiver

Samedi 15 février 2025

Reprise lundi 3 mars 2025

Vacances de printemps

Samedi 12 avril 2025

Reprise lundi 28 avril 2025

Pont de l'Ascension

Mercredi 28 mai 2025

Reprise lundi 2 juin 2025

Vacances d'été

Samedi 6 juillet 2025

Mairie

7, rue d'Estienne-d'Orves

☎ 01 45 13 88 00

Direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs éducatifs

10, avenue Auguste-Gross

☎ 01 45 13 72 60

Horaires d'ouverture

- ▶ Lundi, mardi, mercredi :
8h30-12h / 13h30-17h
- ▶ Jeudi : 8h30-12h30 / fermé l'après-midi
- ▶ Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30
- ▶ Samedi : 8h30-12h à la mairie

